

REUNION GROUPE DE PAROLES ET D'ECHANGES Parrains & Marraines du jeudi 11 avril 2019 à la MDA

➤ 6 personnes présentes dont 1 nouveau participant

Cette réunion, en petit effectif, a été riche en échanges sur les relations parrains/filleuls⁽¹⁾. Chacun, chacune a pu s'exprimer sur les questions concernant la bonne attitude à adopter avec des filleuls dont on ne comprend pas toujours le comportement, la gestion des situations de crise, les relations basées sur l'argent, mais aussi sur la richesse des échanges, les belles personnalités rencontrées, le courage et la détermination de certains filleuls qui ne peuvent que provoquer admiration et respect.

Voici quelques exemples des sujets qui ont été abordés et débattus pendant cette séance.

• Face à la passivité d'un filleul

Un parrain s'interroge sur la passivité de sa filleule qui ne semble pas avoir envie de trouver des activités ou du bénévolat pour occuper ses journées ; qui suit des cours des français et d'informatique mais sans grande conviction apparente.

Inquiétude aussi du fait qu'elle se déplace en France pour rendre des visites à des amis dans d'autres villes éloignées alors qu'elle est sans carte de séjour et interrogation sur la nécessité de ses déplacements qui ont un coût.

Se pose aussi la question des incompréhensions qui peuvent s'installer à cause des défauts de communication avec une personne qui parle et comprend mal le français.

Ce parrain, qui héberge via le réseau Esaïe des accueillis, explique que pour la bonne organisation de vie commune et pour obliger ses hôtes à se "bouger dans la journée", Esaïe a instauré une règle : ils doivent être absents de la maison de 9h du matin jusqu'au soir.

• Quelle attitude adopter face aux mensonges ou à des aveux difficiles à entendre

Une marraine raconte comment un de ses filleuls a passé une soirée à lui confier tous les mensonges et les stratégies peu louables qu'il a dû déployer pendant son périple pour arriver et vivre en France sans papier et sans argent.

Que dire à un filleul qui a besoin de se confier, de se raconter pour soulager sa conscience sur les embrouilles auxquelles il a eu recours pour sa survie et pour surmonter la difficulté de sa situation de clandestin ? Comment réagir quand on est confronté aux non-dits et aux mensonges avoués ?

Comment aider un filleul qui n'a pas de projet de vie, qui passe d'un squat à l'autre, entretient des relations douteuses avec d'autres migrants qui vivent d'expédients, mais qui a le courage de venir se livrer juste pour faire entendre ses doutes, son mal de vivre, ses remises en question, ses interrogations et ses espoirs pour des jours meilleurs ?

Cette marraine, qui apprécie son filleul pour sa gentillesse et sa sensibilité, s'inquiète sur les dérives dans lesquelles il peut sombre, mais ne sait comment l'aider. Elle ne peut que l'écouter, lui garder sa confiance et surtout espérer rester une confidente à qui il peut venir parler quand trop lourde est la détresse dans sa vie d'errance et de doutes.

• Relations avec un filleul qui a déjà son propre réseau

Est évoquée la difficulté d'aider les filleuls qui ont déjà leur propre réseau et qui vont faire plus confiance aux informations qu'ils vont glaner auprès de compatriotes ou autres migrants, au lieu d'écouter les avis et démarches proposés par les associations et les parrains.

Ils ont souvent du mal à comprendre que chaque situation est différente d'un individu à l'autre et qu'une démarche qui a abouti positivement pour l'un n'aura pas la même issue pour l'autre.

Cette confrontation aux fausses informations véhiculées entre migrants est souvent difficile à appréhender pour les parrains qui ressentent une véritable difficulté à aider des filleuls qui doutent du bien-fondé de leurs conseils et soutien.

⁽¹⁾ Pour faciliter la rédaction des comptes-rendus, la dénomination "parrain" est utilisé pour désigner les parrains ET les marraines et "filleul" pour les filleuls ET les filleules !

• **Comment gérer les problèmes liés à l'argent**

L'inévitable question liée au problème de l'argent est abordée.

Est exprimée l'inquiétude que le fait que certains parrains ont plus de facilités pour aider financièrement leurs filleuls crée l'idée qu'il y ait des "bons" et des "mauvais" parrains.

Alain L. rappelle que dans les conditions du parrainage, il est clairement dit que la relation parrain/filleul est indépendante des besoins d'argent et matériels des accueillis.

Reste que c'est un aspect de la vie des filleuls que l'on ne peut ignorer et qu'il est souvent difficile de ne pas répondre à leurs sollicitations.

Plusieurs stratégies d'aide financière peuvent être mises en place, tout en évitant que le filleul ne prenne cette aide comme allant de soi :

- Cadeaux occasionnels qui peuvent faciliter la vie des filleuls comme l'accès à Internet via une tablette offerte ;
- Achat de vêtements, de mobiliers et autres accessoires à Emmaüs ou autres ressourceries ;
- Le système mis en place à l'Apardap pour payer certains frais pour les filleuls en échange d'un reçu fiscal : achat de timbres pour carte de séjour, transports pour démarches à Paris ou ailleurs, frais de passeport, etc. ;
- Une marraine, n'étant elle-même pas imposable, raconte comment elle a mis à contribution son réseau d'amis et familial pour qu'ils avancent l'argent sous forme de dons, l'Apardap leur délivrant en échange un reçu fiscal ; les filleuls payent, quand ils le peuvent, la partie qui reste imposable.
- Une cagnotte organisée dans le même réseau permet de payer certains des autres frais, ceux-ci étant toujours liés à des dépenses pour les démarches administratives ;
- Un parrain explique qu'il fait signer une reconnaissance de dette au filleul pour les avances d'argent importantes en spécifiant à celui-ci qu'il pourra le rembourser quand il gagnera bien sa vie.
- Le filleul se sent ainsi responsabilisé et acceptera d'autant mieux l'aide financière sans se sentir redevable...même si le parrain "oubliera" la dette le moment venu.
- Il est à noter que des filleuls refusent toute aide financière ou n'acceptent qu'avec beaucoup de dignité.

Aide aux transports : Pour les accueillis qui ne bénéficient d'aide pour les titres de transport, il faut s'adresser à l'Apardap qui a un accord avec TAG qui permet d'avoir une réduction équivalente aux détenteurs de carte AME ou d'une attestation de dépôt de demande d'AME.

• **Problèmes des filleuls qui n'ont pas d'hébergement**

- Le parrainage d'un filleul qui dort "à la rue" n'est pas facile à vivre et peut provoquer un sentiment de culpabilité.
- Alain L. annonce qu'un réseau d'hébergement, sur le modèle de celui d'Esaië ou Welcome, est mis en place en place à l'Apardap. C'est Paul Lamy qui pilote ce réseau nommé "Bienvenue chez nous".
- Les bénéficiaires de cet hébergement, très peu pour l'instant, sont ceux qui sont reconnus comme prioritaires par une commission de l'Apardap.
- Un parrain évoque le problème d'une dame migrante, en cours d'hospitalisation pour une intervention chirurgicale, qui par un concours de circonstances malheureux, n'a pas de solution d'hébergement à sa sortie prochaine de l'hôpital. Toutes ses affaires sont avec elle dans sa chambre d'hôpital sans qu'elle sache où elle pourra aller à la fin de son hospitalisation.
- Alain L., qui a été déjà confronté à cette situation, conseille de prendre contact avec l'assistante sociale de l'hôpital qui est très compétente pour trouver une solution.

• **Comment s'organise un parrainage et quelle est sa durée de vie !?**

✓ Alain L. explique que les parrainages s'organisent de deux manières en règle générale :

→ soit un parrain et un filleul se connaissent déjà et se présentent à l'Apardap pour formaliser le parrainage ;

- soit c'est l'Apardap qui met en relation un parrain, qui a exprimé le souhaiter de parrainer, et un filleul qui est sur liste d'attente (une cinquantaine actuellement). C'est une commission appelée "Appariades".
- ✓ Un parrain, qui accompagne des familles depuis des années, témoigne qu'il attend au moins deux ans avant la cérémonie de parrainage, afin de prendre le temps de faire connaissance, de suivre le cheminement de la famille pour comprendre pourquoi elle est venue en France et quels sont ses projets d'avenir...
- ✓ A la demande : *"Est-ce qu'un parrainage s'arrête un jour et, si oui, comment ?"*, plusieurs réponses sont émises sur la cause de cessation (ou non) par des parrains présents :
- Un parrainage peut prendre fin :
- car le filleul se débrouille bien tout seul et n'a finalement pas besoin d'être épaulé ;
 - avec le départ volontaire du filleul dans son pays d'origine, celui-ci ne donnant plus de nouvelles;
 - suite à une mésentente ou perte de confiance entre parrain/filleul ;
 - à l'obtention de ses papiers et à la régularisation de sa situation en France, le filleul ou la famille peut décider de couper les ponts avec tout ce qui lui rappelle une période difficile de sa vie.
- Mais des parrainages perdurent après régularisation :
- le filleul garde un contact occasionnel, va venir boire un café à la maison, s'inquiète des nouvelles de la famille du parrain et fait des petits cadeaux ;
 - le parrain est informé régulièrement des heureux (et malheureux) événements du filleul, participe à son mariage, devient parrain des enfants à leur tour, etc.
 - des relations quasiment familiales s'instaurent entre les familles parrains/filleuls.
- et aussi... après une expulsion : une marraine raconte que son filleul, un étudiant indien ayant été expulsé car en situation irrégulière faute du renouvellement de sa carte d'étudiant, elle est allée lui rendre visite en Inde afin de lui rapporter ses bagages restés en France et en a profité pour faire du tourisme !

• PROCHAINE REUNION

Date à choisir

Lundi 13/05 - Mardi 14/05 - Mercredi 15/05

Contact :

Marie-Claire Rivoire - 06 81 02 82 15
mc.rivoire.grenoble@gmail.com

REUNION GROUPE DE PAROLES ET D'ECHANGES Parrains & Marraines du mercredi 15 mai 2019 à la MDA

❖ 12 personnes présentes dont 2 nouvelles participantes

Comme lors de la réunion précédente; les discussions et échanges, qui se sont tenus lors de cette rencontre, ont porté sur les difficultés des parrains/marraines dans leurs relations avec leurs filleuls et plus particulièrement des marraines avec leurs filleules mères de famille.

Les témoignages ci-dessous sont des exemples de situations complexes rencontrées par les parrains/marraines. Ceux qui se sont exprimés m'excuseront si la restitution de leurs récits comporte quelques erreurs d'interprétation ou des manques de précisions.

➤ Premier témoignage :

Une marraine fait état de la situation désespérante de la famille qu'elle parraine depuis 4 ans.

Cette famille angolaise est arrivée en France avec 3 enfants actuellement âgés de 21, 18 et 13 ans, le père étant en prison en Angola. Depuis le parrainage, la maman a eu un enfant, il y a deux ans avec un autre père. Le premier père est revenu en France et a obtenu le statut de réfugié. Il a retrouvé sa famille et un nouveau bébé très prématuré est né il y a environ 1 mois. Il est hospitalisé depuis sa naissance. Le père des 4 enfants est logé par la Relève. La mère bénéficie d'une carte de séjour Vie privée / Vie familiale pour un an et est également logée par la Relève dans un autre appartement car elle n'accepte le mari sous son toit tant qu'il ne travaille pas.

La marraine qui a déjà beaucoup de difficultés à suivre cette famille, dont les aînés sont en échec scolaire, se sent trahie de n'avoir pas été informée de cette dernière grossesse et de se trouver confrontée à l'arrivée d'un nouveau-né dans des conditions aussi défavorables.

Pour la marraine, ce parrainage est trop lourd à porter et relève d'un accompagnement social. Elle vit cette expérience comme un échec total.

Réactions des participants suite à ce témoignage:

- Il ne faut pas qu'elle se sente coupable, il y a des familles de réfugiés dont le cas relève des services sociaux. Elle-même est allée jusqu'au bout, voire au-delà, de ce qu'elle se sentait capable de faire. Elle n'a pas donc de raison de se culpabiliser.
- L'assistance s'interroge sur la situation des marraines qui se retrouvent en charge d'une famille à problème : auprès de qui peuvent-elles avoir un soutien ?
- Il faut arriver à garder une certaine distance dans les relations avec les filleuls, éviter la sensiblerie quand la famille relève plus du cas social que de sa situation de réfugiée.
- Pour le jeune de 18 ans dont la situation scolaire est catastrophique, un parrain conseille de voir si une scolarisation est possible chez les **Apprentis d'Auteuil à la Côte Saint-André**.

Adresse : 22 Avenue Hector Berlioz, 38260 La Côte-Saint-André - Téléphone : 04 74 20 22 30

Mail : lycee-pro.jean-marie-vianney@fondation-auteuil.org

Située à La Côte Saint André (38), la maison d'enfants à caractère social Jean-Marie Vianney accueille tout au long de l'année jusqu'à 80 garçons et filles âgés de 12 à 18 ans confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge des Enfants dans le cadre de mesures de protection de l'enfance et d'assistance éducative. En complément de cet accueil, 15 places sont proposées en placement familial et 20 places pour les MNA.

Cette marraine dira à l'issue de cette réunion: "*Merci pour cette réunion ! J'ai pu évacuer une grosse partie de ma colère et de mon désarroi.*"

Malgré cette expérience de parrainage pénible, cette dernière a parrainé une nouvelle filleule de RDC âgée d'une trentaine d'années, qui a un enfant de 10 ans resté au pays. Les relations avec cette filleule sont tout à fait satisfaisantes et sans problème majeur.

- **Autre cas évoqué :** Une participante témoigne de la difficulté d'une jeune marraine, sans expérience, se retrouvant avec le lourd fardeau d'un parrainage d'une femme en CADA à Romans avec 3 enfants, en attente de la CNDA et dont l'intégration dans la société française est difficile.

Questions soulevées suite aux deux témoignages précédents et réactions des participants :

- *La difficulté pour une marraine seule de parrainer une famille à problèmes, quel soutien et auprès de qui peut-elle le trouver ?*
- *Les cas compliqués des femmes enceintes ou avec des jeunes enfants qui auraient besoin d'être accompagnées d'un référent éducatif / culturel en plus du parrainage.*
- *Cependant, si ces parrainages entraînent des sentiments d'impuissance et de déception, il ne faut pas les vivre comme des échecs.*
- *Information d'Alain L. : L'Apardap relance un groupe d'écoute et de paroles pour les Femmes filleules.*

➤ **Deuxième témoignage :**

Une marraine raconte comment elle se sent trahie par son filleul (guinéen -25 ans) qui lui a révélé que sa copine était enceinte de 7 mois. La marraine vit mal cette nouvelle qui lui a été annoncée si tardivement. Elle déclare qu'elle s'est engagée pour le parrainage d'un célibataire et non d'une famille, qui représente des charges supplémentaires.

Elle est blessée que son filleul ne se soit pas confié plus tôt et qu'il la mette devant un fait accompli.

Question suscitée par ce témoignage : *Quelle est la position des parrains/marraines vis-à-vis des enfants qui naissent, faut-il qu'ils acceptent cette nouvelle responsabilité et assument aussi le rôle de tuteur ou de référent pour les enfants ?*

➤ **Troisième témoignage :**

Une marraine évoque le cas de son filleul (35 ans - RDC) qui a disparu. La communication s'est rompue et elle a perdu le contact avec lui. Quand elle s'inquiétait de sa situation, il répondait "*Dieu va m'aider*". La marraine s'avoue blessée de cette rupture et ne sait pas comment il va s'en sortir.

Cette même marraine assure, par ailleurs, deux autres parrainages :

- une famille qui s'en sort très bien ;
- une filleule congolaise qui travaille et gagne sa vie. Ses enfants sont au pays et son mari, qui s'était enfui et caché poursuivi pour cause de Défense des droits de l'Homme en RDC, est retourné auprès d'eux pour s'en occuper.

➤ **Quatrième témoignage :**

Une marraine ne voit plus sa filleule (43 ans - RDC) depuis septembre 2018.

Au début sa filleule l'appelait tous les deux jours. Depuis elle a rejoint une Eglise Evangéliste. La marraine tente de l'appeler encore de temps en temps pour avoir des nouvelles mais sans plus.

Point positif : *Avantage de fréquenter une paroisse ou une église pour les réfugiés : ils peuvent y trouver des possibilités de rencontres, d'accompagnement et d'hébergement.*

➤ **Cinquième témoignage :**

Un parrain, qui n'en est plus à un parrainage près, a été interpellé par une institutrice d'une école de son quartier pour lui présenter une maman de 24 ans, du Kosovo et d'origine albanaise, avec un enfant en maternelle et un bébé de 22 mois, qui aurait besoin d'aide. Un nouveau parrainage en vue !?... il entreprend déjà un accompagnement de cette famille.

➤ **Points abordés pendant la réunion en vrac :**

- Concernant l'hébergement :
 - *Dispositif en cours par l'Apardap de mise à disposition de logements avec prise en charge de la famille par un collectif.*
 - *Autre Info : Solidarité Charles de Foucault -association reconnue d'Echirolles - qui aide à l'hébergement des réfugiés*
- Prise en charge de frais d'hospitalisation pour migrants dépourvus de tout dispositif d'aidesociale : Il existe un fonds exceptionnel pour indigents.
 - *Il faut s'adresser à l'Action Sanitaire et Sociale de la CPAM.*
 - *En cas de besoin d'information sur ces questions s'adresser à Dominique Vallée de l'Apardap qui maîtrise bien ces questions.*

→ Un parrain réitère son mécontentement concernant les (non)prestations de l'avocate Me Pierrot. Il estime qu'elle devrait être *black-listée* par l'Apardap.

Par contre une avocate conseillée à Paris : Me Pauline Blanc au Barreau de Paris.

→ Un parrain s'étonne du peu de place accordée au rôle et à l'importance du groupe de paroles pour les parrains/marraines lors de l'assemblée générale de l'Apardap.

PROCHAINE REUNION

lundi 1er juillet

mardi 2 juillet

mercredi 3 juillet

à 18 h

à la Maison des accueillis - 8, rue Pierre Duclot

Contact :

Marie-Claire Rivoire - 06 81 02 82 15

mc.rivoire.grenoble@gmail.com

REUNION GROUPE DE PAROLES ET D'ECHANGES
Parrains & Mairaines
du mardi 2 juillet 2019 à 18 h. à la Maison des Accueillis

❖ **11 personnes présentes dont 4 nouveaux participants**

Cette réunion a permis de faire le point sur le fonctionnement du Groupe de Paroles depuis sa création en mai 2018.

Onze réunions se sont tenues sur 13 mois avec une moyenne de 12 personnes/réunion. 53 personnes sont venues au moins une fois.

Cependant, il semblerait que l'existence de ce groupe n'est pas encore connue de l'ensemble des parrains/mairaines et de nombreux membres actifs de l'Apardap. Un problème de communication et de diffusion de l'information paraît en être la raison.

Les parrains/mairaines, qui participent fidèlement à ce groupe de paroles et en suivent l'évolution, déplorent que le travail du groupe n'ait pas été mis plus en valeur à l'Assemblée Générale et que les comptes-rendus qui sont édités, à l'issue de chaque réunion, ne soient pas plus lus et analysés par les membres du Conseil d'Administration.

En effet, ces comptes-rendus témoignent de la richesse des échanges tenus et des récits de vies évoqués lors des réunions, des difficultés et des déceptions rencontrées par les parrains/mairaines avec leurs filleuls, de la complexité des démarches administratives et juridiques, des relations souvent compliquées et inabouties entre parrains et filleuls. Ces informations devraient servir de base aux réflexions de l'Apardap sur ses objectifs et ses buts.

❖ **Présentation des participants et sujets abordés pendant la réunion**

L. R. : Parrain de plusieurs familles, originaires en particulier des pays de l'Est et issues de minorités ethniques. Le suivi de ces familles est très lourd cependant une bonne nouvelle : une famille Serbe, qu'il suit, vient d'obtenir un titre de séjour de 10 ans !

Il suit aussi une dame dialysée 3 fois/semaine et qui n'a pas d'hébergement. Le médecin a fait une demande en urgence au 115.

A. C. : Parrains de deux familles Roms depuis plusieurs années. Parraine, dans la continuité, les enfants quand ils deviennent majeurs. En est à son 11ème parrainage !

Suit une famille du Kosovo dont le mari a été arrêté puis libéré mais avec une OQTF. L'appel doit se faire le 9/07 au tribunal administratif. Problème de confiance avec cette famille qui change d'avocat sans demander son avis.

M. R. : Parraine un Congolais RDC de 26 ans -dubliné- en procédure normale. Est passé à l'OFPRA, il y a un mois, et est en attente de réponse.

A. J. : Parraine un tunisien de 35 ans et s'occupe du regroupement familial. Est en train de constituer un dossier de 10 ans de présence en France pour admission exceptionnelle. Pour ce faire, il faut produire 6 preuves de présence sur le sol français par an.

Le Préfet a refusé de reconnaître une promesse d'embauche qu'il considère comme fausse.

En fait, les promesses d'embauche ne sont pas suffisantes pour la préfecture, il faut fournir un contrat de travail conditionnel (lié à la remise de carte de séjour) indiquant le nombre d'heures, le lieu de travail, les horaires, le montant du salaire.

On peut obtenir les infos et imprimés sur : pref-etrangers@isere.gouv.fr et le site : <http://www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration>

A. & M. B. : Monsieur est bénévole à l'Apardap depuis 2 mois 1/2 et œuvre au sein du groupe Emploi/formation.

Le couple accompagne un jeune guinéen de 26 ans depuis un an. Il était dubliné pendant 3 ans puis est passé en procédure normale. Il est étudiant à la Fac et a le droit de travailler. Son parrainage officiel aura lieu en septembre.

Le couple souhaite aborder le problème de l'argent pendant la réunion.

R. D. : Parraine un jeune congolais arrivé en France par le biais d'un passeur pour le motif "sportif".
R. le suit attentivement dans son parcours de formation en alternance car il rencontre beaucoup de difficultés pour obtenir une carte de séjour alors qu'il est très apprécié par ses employeurs.

C. L. : Nombreux parrainages à son actif. Actuellement s'occupe :
- d'une filleule qui a eu une OQTF après 4 ans de statut d'Étranger malade. Est en errance depuis.
- d'un filleul "étranger malade". Il est bénévole actuellement à Emmaüs à Lyon. A fait une demande de titre de séjour "étranger malade".
- d'une dame angolaise, femme battue avec 3 enfants. Séjourne actuellement à Annecy.

C. M. : Jeune parrain de Moussa, ivoirien, arrivé à 16 ans en France. Passe un CAP de cuisine au Lycée Jacques Prévert. Pas de problème, parrainage très cool.

B. V. : Est bénévole à l'Apardap depuis décembre 2018. Assure le pré-accueil. Futur parrain d'une jeune femme angolaise de 23 ans avec un bébé et qui est logée actuellement dans un hôtel à Chasse-s/Rhône. Souhaite organiser des chantiers, en projet avec les municipalités, de constructions écologiques qui seraient propriété des communes et à destination des personnes sans logement.

C. G. : Marraine depuis mars d'une filleule congolaise RDC de 25 ans qui a une petite fille d'un an. Est suivie par l'ADA. En procédure CNDA accélérée après le refus de l'OFPPA. Se débrouille bien. Est logée en appartement par l'Adate. Il a le droit de faire des études mais pas d'avoir de diplôme !
La marraine s'interroge sur ce qui l'attend dans les démarches à venir.

❖ **Autres questions abordées :**

- ✓ Problème récurrent de parrains qui se retrouvent seuls sans référent pour être épaulés.
- ✓ Interrogations sur les "prestations" proposées par l'Apardap ? Quelles sont les aides que peuvent espérer les parrains : recommandation d'avocats, conseils juridiques, aides financières et matérielles pour les accueillis, formation et animations proposées aux filleuls, ...
A priori, tous les parrains/marraines n'ont pas le même niveau d'information sur les aides qu'ils peuvent attendre de l'Apardap.
- ✓ Questionnement sur le type de relations que l'on peut développer avec son filleul :
Jusqu'où peut-on aller dans sa relation avec son filleul ? Quelles en sont les limites ?
Il n'y a pas de règle, ça se construit dans un rapport de confiance. Il faut prendre en compte que nous n'avons pas la même culture, pas les mêmes codes.
On ne peut pas aider s'il n'y a pas un climat de confiance, or ce rapport n'est pas toujours facile à établir. Certaines relations sont très ambiguës et pas chaleureuses.
- ✓ Attention aux incompréhensions : Les conseils prodigués aux filleuls ne sont pas toujours bien compris. Le filleul n'avouera pas forcément, par politesse, qu'il n'a pas saisi les explications données. Il faut prendre le temps de rappeler les jours suivants pour savoir si les informations communiquées ont bien été comprises et suivies.

PROCHAINE REUNION

Dates proposées à choisir par Doodle :

Lundi 23/09 - Mercredi 25/09

Jeudi 26/09 - Lundi 30/09

à 18h30

à la Maison des Accueillis - 8, rue Pierre Duclot

Contact :

Marie-Claire Rivoire - 06 81 02 82 15

mc.rivoire.grenoble@gmail.com

REUNION GROUPE de RENCONTRE et D'ECHANGES
Parrains & Marraines
du mardi 25 septembre 2019 à 18 h 30. à la Maison des Accueillis

nb à l'attention des nouveaux parrains/marraines : Les sigles accompagnés d'un astérisque * sont détaillés à la dernière page.

❖ **12 personnes présentes dont 4 nouveaux participants**

En introduction, Bernard Pouyet, co-président de l'Apardap, propose de changer l'appellation de ce groupe. Proposition adoptée : **Groupe de rencontre et d'échanges parrains/marraines**.

Nous apprenons qu'il existe un groupe similaire de rencontre entre les accueillis qui se nomme : "**Ronde de paroles**" animé par Alain Waysman et Alain Leconte.

❖ **Pendant le traditionnel tour de table, divers sujets vont être évoqués puis approfondis pendant la réunion.**

- **Roseline** évoque le cas de son filleul René qui a un R.V. à la Préfecture le lundi suivant la réunion. Voici le compte-rendu qu'elle a rédigé, suite à ce R.V., sur le parcours de combattant de son filleul et de son issue :

Les incohérences de la politique française d'immigration : un exemple avec le parcours semé d'embûches d'un migrant «économique»

Le jeune René est arrivé de Kinshasa en France en juillet 2013, à l'âge de 16 ans, avec la complicité d'un passeur qui lui fait miroiter une belle carrière dans le basket (il fait déjà 2m), passage que sa mère a dû chèrement financer. Il parlait déjà couramment le français.

Abandonné sur un quai de gare à Grenoble par le passeur, il réussit à trouver très vite les services d'aide et surtout à intégrer un lycée en 2^o générale (alors qu'on lui demandait de se contenter d'un CAP).

Dès 2014, la préfecture conteste sa minorité.

Pendant ce temps, il réalise une scolarité exemplaire, 1^{ère} puis Terminale STII (services informatiques). En mars de son année de Terminale, il reçoit une O.Q.T.F.* : majeur, sans enfant, ne venant pas d'un pays « en guerre », pourquoi aurait-il un projet en France ?

Des adultes, impressionnés par sa ténacité l'ont alors aidé. Une avocate a contesté la décision de la Préfecture. Malgré cette épée de Damoclès, il réussit son Bac et obtient une promesse d'embauche pour un BTS en alternance chez Orange !!

En août 2016, le Tribunal Administratif casse la décision de la Préfecture, il peut donc commencer son BTS, mais la Préfecture s'acharne : elle fait appel et la Cour d'Appel du T.A.* de Lyon lui donnera raison en mars 2017. Mais René est alors salarié d'Orange ; ce n'est peut-être pas la peine d'engager un bras de fer avec cette grande entreprise.

La Préfecture attendra donc août 2018 pour lui signifier une nouvelle O.Q.T.F.

Entre-temps, René avait réussi brillamment son BTS, et pour poursuivre en licence en alternance, il avait reçu une proposition d'embauche du... Conseil Départemental de Savoie.

Il n'a donc pas pu signer ce contrat, mais est resté inscrit à l'IUT et a commencé sa licence.

L'argument de cette seconde O.Q.T.F., que l'on découvrira en demandant au Défenseur des Droits d'intervenir est qu'il aurait fourni de faux papiers en 2014. Ce qui avait déjà été contesté et fin décembre 2018, le TA confirme la validité des documents.

Entre temps, nous relisons le rapport sur l'intelligence artificielle rendu par Cédric Villani qui met en évidence la nécessité de garder les étudiants étrangers compétents dans ces domaines en tension et nous décidons d'écrire au député.

12 février 2019, le T.A. enjoint à la Préfecture de donner à René un titre de séjour.

Le 25 mars, la préfecture lui attribue un titre de séjour pour 6 mois seulement (lui permettant de finir sa licence) – alors que l'attendu du tribunal spécifiait bien qu'il occupe des emplois en tension (développeur Web).

Dès la fin juin, sa licence en poche, Cap Gemini lui propose un Master en alternance.

Le temps de rédiger le contrat, commence le dernier round : obtenir un R.V. (sur Internet le dimanche entre minuit et minuit et demi!!!) pour le renouvellement du titre de séjour.

La Préfecture n'avait pas fait appel du dernier jugement, elle a répondu favorablement à une demande d'un député pour faire avancer le R.V. afin que René puisse commencer en temps voulu, elle le considère maintenant comme un étudiant étranger (c'est d'ailleurs le service décentralisé du Campus qui l'a – très bien – accompagné dans les dernières démarches).

Ses débuts à Cap Gemini se passent bien, et tous les espoirs de progression sont permis.

Nos conclusions :

1) la volonté de « faire du chiffre » amène la Préfecture à ne même pas étudier l'intérêt d'un dossier, elle ne veut pas voir que des migrants économiques peuvent être une chance pour la France, René est Noir, sans enfant, « qu'il rentre chez lui où il pourra faire les mêmes études » dit une employée de la préfecture. Quelle méconnaissance de la RDC !!!!

2) Quand la France ne voulait pas de lui, des universités (E.U. pour le basket), Laval à Montréal s'intéressait à son profil. Comment la France ne peut-elle comprendre qu'il est de son intérêt de garder des gens compétents ?????

3) Il envisageait de demander sa naturalisation, d'autres exemples montrent que c'est un vrai parcours du combattant ; l'intégration des étrangers est un vrai débat.

➤ **Serge** nous fait part du suivi des dossiers concernant deux de ses filleuls : un sur le logement et l'autre suite à une O.Q.T.F.

LOGEMENT = Faire de nos Filleuls (avec titres de séjour V.P.V.F.*, mais non naturalisés) des propriétaires pour se loger.

Epuisé par 6 années d'attente d'une décision Loi DALO, un délai imposé par la réglementation (mais avec une décision Oui, obtenue, avec notre concours, la même semaine, N° 39 de 2019) sous forme d'un « papier DALO » et non d'un « logement », qui est, peut-être, à la date de ce jour, non encore construit ... ! ?

Ripon HUSSAIN, 25 ans, (né le 1-09-1994), Commis de cuisine depuis 5 ans dans le même restaurant (arrivé en France à 16 ans, seul, comme mineur isolé, en provenance du Bangladesh région de Sylhet au pied de l'Himalaya) est devenu propriétaire le 27/9/2019.

Certaines Banques, (le groupe Crédit Agricole, via sa filiale LCL au cas particulier), ont tellement d'argent, (mal rémunéré par la B.C.I. = en taux négatif), qu'elles acceptent de financer (avec hypothèque) l'acquisition de logements actuellement, à des taux d'intérêt fixes, assez compétitif = 120.000 €, qu'ils ont prêtés à un salarié-migrant smicard (notre filleul) au taux de : 1,61% l'an d'intérêt en taux fixe sur 300 mois + les coûts de l'assurance décès-invalidité et l'assurance habitation, très coûteux, de cette banque, qu'on va renégocier prochainement ... Il s'agit d'un Logement de 47,68 m2 de 2P +cuisine, acquis au prix de 2583 € du m2, hors frais de notaire, situé dans un ex-Parc de Château, proche de transports publics urbains. Le remboursement mensuel prêt & assurances, représentera une somme d'environ 500 €/mois. A noter que ce filleul (un gros travailleur, très motivé pour fuir son ex-hébergement communautaire sordide), avait constitué une petite épargne au cours des 5 dernières années en C.D.I. (sur Livret A) ayant couvert l'apport personnel nécessaire demandé = 15.715 € + les frais d'entrée dans les lieux. N.D.L.R. = Il faut saluer le travail originaire gigantesque des Orphelins d'Auteuil qui ont intégré linguistiquement et professionnellement ce filleul et l'ont aidé à obtenir des titres successifs annuels puis biannuels, VPF, en Préfecture. N.B. = Prévoir un temps d'accompagnement fort pour le Parrain ou la Marraine pour parvenir à ce type d'accès à la propriété d'un logement .Réfèrent APARDAP = Paul LAMY 06.62.37.16.43. – Parrain APARDAP/SSVP = Serge RIVERON 06.07.39.00.00. – Le Filleul cuisinier = Ripon HUSSAIN 06.52.66.20.41.

OQTF après 18 ANS de présence continue en France (une continuité non contestée par M. le PREFET !)

Rachid BASSI, notre filleul marocain, présent en France depuis le 29 Octobre 2001 (+ de 18 ans), est sous le choc d'une nouvelle OQTF datée du 17-10-2019, ainsi motivée, suite à sa demande de titre de séjour qu'on avait fondée sur l'article L.313-14 du CESEDA* (présence supérieure à 10 ans) et la circulaire du Ministre VALS du 28-11-2012 avec promesse d'embauche et C.D.I. signés, qui ont été fournis à la Préfecture ... (Le dossier comporte 448 pièces numérotées soit 800 pages environ, qu'on va réitérer au Tribunal Administratif).

Principaux motifs du rejet =

«Il n'y a pas d'éléments suffisants pour établir son insertion professionnelle en France», «il ne se prévaut d'aucune attache particulière en France», «Qu'il n'établisse pas disposer de ressources financières suffisantes et pérennes pour subvenir à ses propres besoins», «Que Mr BASSI n'a pas vocation à se voir octroyer un titre de séjour, et ce, pour quelque motif que ce soit». Or, depuis 18 ans il vit en autonomie financière sauf l'AME !

Maître Pauline BLANC, avocate, a été retenue pour rectifier les allégations épistolaires inexacts de M. le Préfet parvenant le Tribunal Administratif, saisi le 30/10/2019.

- **Alain** aborde la question des M.N.A.* qui deviennent majeurs et à qui le Département n'accorde plus le contrat Jeunes Majeurs. Ces jeunes se retrouvent du jour au lendemain à la rue, en rupture scolaire et certains avec une O.Q.T.F. en prime par la Préfecture.

Par ailleurs, l'accueil des mineurs s'étant considérablement durci à Grenoble, on assiste à une forte diminution des arrivées.

Pour info : Alain nous apprend que le Département a lancé un nouvel appel d'offre pour remplacer l'ADATE.

- A ce propos, **Marie-Claire**, qui parraine plusieurs MNA (qui deviennent les uns après les autres majeurs !) évoque la difficulté des relations avec les référents de l'Adate, qui sont pour la plupart inexpérimentés, voire incompetents faute de formation adéquate, et qui n'acceptent pas de coopérer avec les parrains/marraines (alors que certains de ces référents sont débordés ayant en charge 60 jeunes chacun). Ce constat concerne particulièrement l'Adate. Les relations avec des professionnels d'autres structures s'établissent en général dans l'esprit d'une bonne collaboration et avec le souci d'être complémentaires pour apporter une aide efficace au jeune et de lui assurer un avenir en France.
- Témoignage de **Marie-Claire** sur la situation d'un de ses filleuls, Adama; mineur devenu majeur en 2019, qui a été sorti du dispositif Contrat jeune majeur et qui a reçu une OQTF cet été.

Les aberrations de la Préfecture

Dans les motifs évoqués pour justifier l'OQTF, il est indiqué "*que le jeune doit retourner dans son pays d'origine, la Côte d'Ivoire où il entretient des liens familiaux*". Or Adama est malien, né à Bamako, il est orphelin et a laissé une sœur au Mali. Bien évidemment, il n'a aucun lien avec la Côte d'Ivoire ! Cet exemple montre à quel point la Préfecture peut délivrer des OQTF à la chaîne sans vérifier sur le courrier envoyé au jeune sa nationalité et son lieu de naissance.

Il doit passer au T.A. le 3 décembre prochain. C'est Me David Huart son avocat.

Le problème de la domiciliation

Adama, depuis qu'il a été sorti du dispositif Jeune majeur, n'a plus d'adresse de domiciliation. Normalement, la procédure pour obtenir une domiciliation est de se rendre au C.C.A.S. (28-Galerie de l'Arlequin) qui sert de boîte postale. Or les jeunes de 18 à 25 ans, à la rue ou en hébergement précaire, sont renvoyés par le CCAS vers le Point Accueil Jeunes (PAJ - 6 Boulevard Salengro) qui, après entretien avec le jeune, transmet la demande de domiciliation au CCAS. Pour ce faire, il faut obtenir un R.V. au PAJ. Adam s'y est rendu en août pour s'inscrire. Malgré deux relances, il n'a toujours pas de R.V. à ce jour (le 24/11/19). Marie-Claire qui l'a accompagné pour une relance le 20/10, s'est vue répondre que compte-tenu de l'afflux de jeunes au début de l'été, qui ont subi le même sort que son filleul, le service PAJ est saturé !

Situation scolaire et d'hébergement de son filleul à ce jour :

Le jeune, qui était en formation d'alternance "maçonnerie" en 2018/2019, avec un employeur très content de ses services, a dû à la rentrée de septembre 2019 s'inscrire en urgence en 2ème année de CAP de maçonnerie au Lycée René Deschaux de Sassenage (merci à son principal et l'équipe enseignante qui l'ont accueilli !).

Pour les stages qu'il doit effectuer dans le cadre du CAP, il est repris pas l'employeur chez qui il était en alternance l'année dernière.

La famille d'accueil accepte qu'Adama reste chez elle, pour l'instant, malgré le fait qu'il n'est plus pris en charge par l'Adate et qu'il n'y a donc plus de contrepartie financière pour son hébergement.

Conclusion : Malgré la dureté de la situation, on constate tout de même qu'il y a une belle solidarité du côté des enseignants, des professionnels et de certaines familles d'accueil.

❖ **Autres informations**

- **Pour les dossiers d'étrangers malades**, Alain invite les parrains/marraines à prendre R.V. avec le Dr Jean-Louis CAEN qui fait des permanences sur R.V. tous les jeudis matin à l'Apardap. Il est à l'écoute des patients pour donner des conseils et rédiger un courrier pour le médecin de l'OFII ou tout autre médecin concerné par le dossier du malade.
- **Formation professionnelle** : Une marraine nous informe que sa filleule a pu obtenir son CAP de pâtisserie en s'inscrivant sur internet et en suivant la formation théorique en ligne.

- Message de **Pascale Berthouze** - Psychologue clinicienne à l'attention des parrains / marraines :

Comme je l'ai évoqué avec Alain Le Deun, je peux proposer d'échanger avec un parrain / une marraine que le parrainage aurait mis en difficulté sur un plan plus personnel ou familial.

Je propose cet espace d'élaboration tout à fait confidentiel en tant que psychologue clinicienne et adhérente à l'Apardap (et marraine moi-même).

Vous pouvez me contacter par mail : pascale.berthouze@wanadoo.fr

- **Serge** nous fait parvenir son témoignage sur l'acquisition de la nationalité française par un de ses filleuls le 2/10/2019 :

NATIONALITE FRANCAISE obtenue en 2019, par un filleul APARDAP, M. Halal UDDIN (réfugié du Bangladesh)

Mr le Préfet de la Région Ile de France (Cérémonie au Panthéon) et Madame le Maire de PARIS, Anne Hidalgo, et Mr le Maire du 19ème arr. (Lors de 2 cérémonies très politiques, en Hôtel de Ville le 2-10-2019, et en Mairie du 19ème arr.), ont honoré notre filleul ayant obtenu la Nationalité Française en 2019 (filleul entré en France en Novembre 2010, ayant obtenu un Titre de réfugié en réexamen OFPRA le 8-8-2014, un titre de séjour le 4/8/2015 et qui avait quitté Grenoble (et son employeur restauration), pour occuper un emploi à PARIS (auxiliaire de vie), le 1-8-2015.

Le montage et suivi du dossier de Nationalité Française a pris 24 jours temps plein au Parrain APARDAP. Les Associations PIMMS ayant reçu des instructions du Ministère de l'Intérieur pour ne plus informer elles-mêmes.

PROCHAINES REUNIONS

Mois de novembre : Lundi 25 novembre

Mois de décembre : jeudi 19 décembre

à 18 h 00

à la Maison des Accueillis - 8, rue Pierre Duclot

Contact :

**Marie-Claire Rivoire - 06 81 02 82 15
mc.rivoire.grenoble@gmail.com**

Sigles

A.M.E. = Aide médicale de l'Etat

C.E.S.E.D.A. = Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

C.N.D.A. = Cour Nationale du Droit d'Asile

I.T.F. = Interdiction du Territoire Français

M.N.A. = Mineur non accompagné

O.F.P.R.A. = Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

O.Q.T.F. = Obligation de Quitter le Territoire Français

T.A. = Tribunal Administratif

V.P.F. = Vie privée, vie familiale

REUNION GROUPE de RENCONTRE et D'ECHANGES
Parrains & Marraines
du lundi 25 novembre 2019 à 18 h. à la Maison des Accueillis

nb à l'attention des nouveaux parrains/marraines : Les sigles accompagnés d'un astérisque * sont détaillés à la dernière page.

❖ **11 personnes présentes dont 3 nouveaux participants**

❖ **Pendant le traditionnel tour de table, divers sujets vont être évoqués puis approfondis pendant la réunion.**



- ❖ Sur l'argent des accueillis notamment la Carte ADA* qui ne permet plus de retirer du liquide...que faire ?
- ❖ - Comment ne pas tomber dans l'assistanat (financier ou autre)
- ❖ - Les problèmes de santé : le rôle que peut jouer la PASS* (au CHU)
Permanence d'Accès aux Soins de Santé et de Médecin du Monde
- ❖ - la domiciliation de l'accueilli, l'hébergement, l'adresse du CCAS ou de l'ADA lui permettant de recevoir et retirer le courrier.
- ❖ - comment s'inscrire à l'université.

Procédure pour déposer un dossier de demande de titre de séjour "Etranger malade"

Envoyer un mail à cette adresse électronique de la préfecture : pref-etrangersd1@isere.gouv.fr

selon modèle ci-dessous :

"Je vous demande de bien vouloir m'accorder un rendez-vous pour déposer une demande de titre de séjour - Etranger malade.

Mon nom est :

Ma date de naissance est :

C'est ma première demande.

Mon n° de téléphone est :

Signature

Si votre filleul a subi des violences physiques dont il a des séquelles et qu'il veut faire constater les blessures, il est recommandé qu'il prenne R.V. au MEDA

Médecine et Droit d'Asile - <https://medalyon.org/>

L'association a pour but de recevoir les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée par l'OFPRA, de procéder à un examen médical à la recherche d'éléments objectifs significatifs d'antécédents de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le médecin prend connaissance du récit envoyé à l'OFPRA, des raisons du rejet, du recours envoyé à la CNDA et recueille les déclarations du requérant : description aussi précise que possible des sévices subis, recherche des séquelles psychologiques, et des séquelles physiques. Des examens complémentaires et des avis spécialisés peuvent également être demandés.

Maison Médicale de Garde de Vaise

les mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - **uniquement sur rendez-vous**

Tel : 04 78 43 25 65 - Adresse : **3 place du Marché** 69009 Lyon

nb : Les demandeurs d'asile dépendant d'un Centre d'Accueil doivent s'adresser aux travailleurs sociaux du Centre.

Problème concernant les nouvelles cartes bancaires pour les demandeurs d'asile

Carte de paiement ADA

A partir du 5 novembre 2019, la carte de retrait de l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) devient une carte de paiement.

A compter de cette même date, la carte ne permet plus d'effectuer des retraits d'argent.

Le nombre de transactions mensuelles n'est pas limité : la carte est donc utilisable autant de fois que le demandeur d'asile le souhaite, sous réserve que la somme disponible sur la carte soit suffisante.

La carte est créditée au début de chaque mois, du montant de l'allocation à laquelle le demandeur d'asile a droit. Un SMS l'informe du chargement des sommes sur sa carte.

La carte de paiement est utilisable uniquement en France, auprès de tous les commerçants disposant d'un terminal de paiement électronique. Elle n'est pas utilisable en mode « sans contact ». Elle ne permet pas les paiements sur Internet et le demandeur d'asile ne peut pas demander le remboursement d'un achat sur la carte.

Problème des espèces qui servent à rembourser les passeurs ou qui sont envoyés au pays d'origine pour aide à la famille. L'allocation devant servir qu'aux besoins de la vie quotidienne en France.

Alimenter l'image de l'Eldorado en Europe - signe de richesse - jeu malsain = illusion à la famille

Mathilde : La question sur laquelle je souhaitais avoir l'avis des autres parrains et marraines était principalement celle de la carte ADA qui ne permet plus aux accueillis de retirer des espèces depuis ce début novembre :

J'ai en effet eu la demande d'un jeune qui était qu'il paye certains de mes achats avec sa carte et que je le rembourse en liquide.

Ce jeune m'a en effet indiqué qu'il devait envoyer de l'argent à sa maman en Guinée, il était visiblement stressé à l'idée de ne plus pouvoir le faire.

Je comprends parfaitement sa situation mais après réflexion, je pense qu'il n'est pas souhaitable que j'accède à sa demande sur le long terme.

Certes, j'aiderais comme cela sa famille qui en a de toute évidence bien besoin. Mais sur le fonds, ce qui me gêne c'est que de cette manière, je contribue à faire croire aux compatriotes de l'accueilli que la France est un pays généreux où il est facile de s'intégrer et de gagner de l'argent. C'est tentant alors pour eux de vouloir tenter leur chance (ou d'être poussés à le faire...) au prix de leur vie parfois durant le voyage et pour subir tout ce qu'ils subissent à l'arrivée.

Je me dis aussi que ces jeunes qui sont sans doute parmi les plus vaillants quittent un pays qu'ils pourraient peut-être contribuer à faire changer et que cela doit bien arranger les dirigeants. (et aussi à court terme les passeurs)

J'ai expliqué cela à l'accueilli et ça n'a pas été facile : il a bien entendu et compris ma position mais cela ne résout pas son problème à court terme...

Pour ce qui est de la domiciliation, j'ai appris par l'ADATE en y accompagnant ma filleule cette semaine qu'il est important sur le plan administratif de se faire domicilier au CCAS car certains organismes refuseraient les domiciliations ADA. Ma filleule était jusque là domiciliée à l'ADATE mais cela n'est plus possible une fois que l'accueilli est débouté de la CNDA*. L'ADATE maintient la domiciliation durant un mois à compter du rejet CNDA.

Marie-Claire : Problème de domiciliation pour Adama

Autres informations

- Les "dublinés" sont obligés d'aller signer tous les mois à la Préfecture du Rhône à Lyon.
- M
| Co

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

Pôle Psychiatrie, Neurologie, Rééducation Neurologique et Médecine légale

La PASS accueille les personnes en situation de précarité, afin de leur faciliter l'accès au système de santé et de les aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Prendre rendez-vous 04 76 76 94 66 - pass@chu-grenoble.fr

Pavillon Saint Eynard
Rez-de-chaussée
Arrêt de tramway "Grand Sablon"

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence médicale
Lundi sans rendez-vous
Les autres jours, les matins, sur rendez-vous

9h-12h30

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanences infirmière et assistante sociale

**tous les matins de 9h à 12h30
les lundis et jeudis de 14h à 17h (avec ou sans rendez-vous)**